


 <https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/05/02/l-autorite-a-l-ecole-passe-par-un-contrat-s...>

 Sylvie Lecherbonnier

 10 min read

L'autorité à l'école passe par un contrat social et éducatif plutôt que répressif

Cet article vous est offert

Pour lire gratuitement cet article réservé aux abonnés, connectez-vous

[Se connecter](#)

Vous n'êtes pas inscrit sur Le Monde ?

[Inscrivez-vous gratuitement](#)

- [Débats](#)
- [Éducation](#)

En faisant abstraction du lien entre autorité et inégalités, la stratégie de communication de Gabriel Attal sur les « élèves perturbateurs » a tout du calcul politique, à quelques semaines des élections européennes.

Publié hier à 07h00 Temps de Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés

« *Tu casses, tu ré pares. Tu salis, tu nettoies. Tu défies l'autorité, on t'apprend à la respecter.* » Gabriel Attal a fait de cette phrase, prononcée une première fois lors de son discours de politique générale, fin janvier, et une seconde fois, à Viry-Châtillon (Essonne), pour ses cent jours à Matignon, à la mi-avril, l'un des slogans de son action. Le « *sursaut d'autorité* » qu'exige le premier ministre face à la violence de certains adolescents passe par l'éducation. Mais, même s'il parle d'« *école du civisme* » ou de l'autorité comme

« *condition d'émancipation* », M. Attal se place quasi exclusivement sur le champ répressif. Il met l'accent sur les sanctions à mettre en œuvre, dès l'école primaire, ou sur une mention à apposer au dossier Parcoursup d'un élève perturbateur. Une stratégie de communication qui a tout du calcul politique à quelques semaines des élections européennes, où l'extrême droite est donnée favorite dans les sondages.

Du côté des acteurs éducatifs, le rapport de force que veut instaurer l'ancien ministre de l'éducation nationale avec les jeunes « *sur la mauvaise pente* » irrite et inquiète. « *Cette vision risque d'avoir un effet inverse à celui escompté et de créer un fossé encore plus grand entre éducateur et éduqué. L'autorité se fonde sur une relation de confiance à instaurer entre l'enseignant et l'élève* », juge Marie Beretti, enseignante-chercheuse en sciences de l'éducation à l'université Jean-Monnet-Saint-Etienne.

Demandeurs d'autorité qu'ils savent consubstantielle à l'acte d'enseigner, les enseignants en retiennent une autre définition que celle de Gabriel Attal. Bruno Robbes, professeur en sciences de l'éducation à l'université Cergy-Paris et spécialiste du sujet, l'explicite : « *L'autorité n'a rien à voir avec l'autoritarisme, qui envisage la relation éducative dans un rapport domination-soumission. L'influence de celui qui détient l'autorité tient précisément au fait que celui sur lequel elle s'exerce consent à obéir, car il y reconnaît son intérêt. C'est ainsi que se fonde sa légitimité.* »

« **Vieille rengaine** »

Dans cette perspective, exiger que les élèves se lèvent à l'arrivée d'un enseignant, comme le souhaite le premier ministre, fait figure de mesure cosmétique, voire de remède illusoire. L'autorité éducative se construit dans le temps et avec l'expérience. Les formations demandées par les enseignants, même chevronnés, témoignent de leur besoin d'analyser leurs pratiques à ce sujet, alors que le temps qui y est alloué dans la formation initiale s'est réduit au fil des réformes.

Gabriel Attal n'est pas le premier responsable gouvernemental à prôner un « *retour* » de l'autorité à l'école. Son discours rappelle celui de l'ancien chef de l'Etat Nicolas Sarkozy. Ce marqueur des politiques de droite repose sur une vision fantasmée de l'école de la III^e République, où cette autorité aurait été exercée pleinement et sans accroc. L'idée fait sourire l'historien de l'éducation Claude Lelièvre : « *C'est une vieille rengaine,*

particulièrement instrumentalisée. Or, l'autorité à l'école n'est jamais allée de soi. Sous Jules Ferry, à la fin du XIX^e siècle, bonapartistes et royalistes accusaient l'école républicaine de donner trop de droits aux élèves. »

Près de cent cinquante ans plus tard, ce débat surgit une nouvelle fois. Mais plutôt que d'incriminer sans cesse la jeunesse, il convient de s'interroger sur les évolutions de la société qui conduisent à troubler l'autorité à l'école. Ainsi, avec Internet et les réseaux sociaux, où chacun peut trouver des informations – vraies ou fausses –, et face à l'émergence de l'intelligence artificielle, l'enseignant ne peut plus fonder son autorité uniquement sur la détention des savoirs.

Ramer à contre-courant

De même, la société de consommation et la montée de l'individualisme pèsent sur les relations entre les parents et les enseignants, les premiers étant plus enclins à demander des comptes aux seconds. Enfin, la crise que traverse l'école publique, le manque d'attractivité du métier d'enseignant au premier chef mais aussi le « prof bashing », dont se plaignent les intéressés, contribuent à un certain affaiblissement de l'autorité de la profession. Autant d'éléments qui donnent parfois l'impression aux équipes éducatives de ramer à contre-courant.

Outre ces changements sociétaux, l'organisation même du système éducatif est en cause. La concentration des difficultés scolaires et sociales dans certains établissements nuit à la gestion de classe et au climat scolaire. Le sujet a tout d'un impensé social pour Gabriel Attal, qui n'aborde jamais ces questions. Le dernier recensement des incidents graves dans les établissements scolaires par le ministère de l'éducation nationale est pourtant éloquent : si 7 % des collèges et lycées socialement favorisés en déclarent au moins dix sur l'année scolaire 2022-2023, cette proportion passe à 45 % pour ceux socialement défavorisés. Ces établissements rassemblent aussi des enseignants souvent plus jeunes et moins expérimentés que la moyenne. L'âge médian des professeurs des collèges d'éducation prioritaire est de 40 ans, alors qu'il est de 46 ans hors éducation prioritaire. Les enseignants restent également moins longtemps dans ces établissements.

Ces indicateurs établissent le lien entre autorité et lutte contre les inégalités, un rapport dont les politiques publiques ne peuvent s'abstraire si elles veulent atteindre leur objectif

et accroître le sentiment de justice. Alors, plutôt qu'un contrat « de droits et d'obligations » à signer par les élèves et leurs familles à chaque rentrée scolaire, comme le propose le premier ministre, c'est bien d'un contrat social dont l'école a besoin pour soutenir l'autorité de ses enseignants. Un chantier autrement plus complexe que les mesures proposées à Viry-Châtillon.

Sylvie Lecherbonnier

Contribuer Réutiliser ce contenu



Magnum photos

Vente exceptionnelle de tirages signés jusqu'au dimanche 05 mai



Elliot Erwitt

Yokohama, Japon, 2003.



Cristina de Middel

Mexique, 2018.

